



Modalités RM : une réunion pour rien, une CGT bien seule !

Le 4 mai dernier, nous avons été convoqués pour une négociation suite à la demande de syndicats qui souhaitent aborder **les conséquences de la décision du 4 novembre 2015** qui a donné raison à la CGT Altran au sujet de la modalité RM.

Nous avons évoqué le mois dernier que nous ne comprenions pas ce qu'il y avait à négocier, dans la mesure où la Direction conteste le fait que cette décision soit applicable à notre entreprise et se retranche derrière le Syntec.

Si le dialogue est toujours souhaitable, **la politique de rémunération** relève du **seul pouvoir de Direction**. La négociation paritaire syndicats/employeur n'est donc pas adaptée à la situation. Que devrions-nous autoriser ou interdire par un accord d'entreprise ?

A cela s'est ajouté un changement à la Direction des Relations Sociales sans période de transition. Les dossiers en cours n'ont visiblement pas été communiqués à notre nouvelle interlocutrice. La réunion a donc débuté par une déclaration de la Direction assez cocasse : « *Quelles sont vos attentes pour cette réunion ? Je ne sais pas ce que nous faisons là.* »

Nous n'avons jamais autant partagé la position de la Direction depuis de nombreux mois !

Au bout d'à peine une heure, nous avons donc clôturé la discussion et annulé toutes les dates planifiées dans le calendrier.

Quel bilan ? Cela fait maintenant 18 mois que la décision a été rendue et que, à part à la CGT, rien ne bouge en dehors de déclarations syndicales aussi stériles qu'inefficaces. Nous avons lancé un nième **appel à créer une intersyndicale** afin de faire front commun sur ce sujet important pour de nombreux salariés. A deux, à trois, à quatre ? A ce jour, nous n'avons toujours aucun retour et nous sommes donc **seuls à vous défendre et à lutter à vos côtés** pour vos salaires.

Plus grave encore, la Direction persiste à ne pas reconnaître la décision de justice de la Cour de Cassation. Elle continue de compter sur vos peurs ou vos incertitudes et pense que, dans la grande majorité, vous n'irez pas faire valoir vos droits.

Donnez-lui tort ! Si vous êtes en modalité RM et rémunéré en dessous du Plafond de la Sécurité Sociale, contactez-nous !



Le premier groupe aux prud'hommes de Nanterre

Le 24 mai, un groupe de salariés a vu ses dossiers plaidés en première instance à Nanterre.

Nous étions présents dans la salle pour les accompagner et les soutenir. Les arguments des parties ont été énoncés et nous attendons impatiemment avec eux le jugement pour le mois de septembre.

Les salariés ont eu bien des occasions de sauter sur leurs chaises à l'écoute de la partie adverse.

Nous tenions à relever un des nombreux arguments **pour le moins honteux** de la Direction.

Afin de démontrer les heures qu'ils ont effectués, tous les salariés ont produit des relevés *TimeSheet* et *PSA Time* en heures.

Le conseil de CGI a osé plaider que ces relevés, validés par les managers, ne prouveraient rien car n'y figuraient pas les horaires précis de début et de fin de journée mais un simple décompte en heures.

Quelle vaste blague !! En plus de ne jamais contredire que les heures ont bien été effectuées, cela rejette sur les salariés la responsabilité de l'irrégularité du relevé de temps qui incombe pourtant exclusivement à l'employeur.

Ce n'est pas faute pour la CGT **d'exiger** depuis des années **la mise en conformité des outils** successifs.

Aujourd'hui CGI s'y refuse toujours, malgré le risque de sanctions administratives très onéreuses de la part de l'Inspection du Travail (cf. Hérisson n°44).

Affaire à suivre...

Dossier Négociation

Horaires décalés

Horaires de Travail décalés : Appel à témoignage

Afin de négocier en connaissance de cause et **de manière loyale**, nous avons demandé à la Direction un **bilan des pratiques** en vigueur dans notre entreprise.

Nous pouvons bien attendre... il ne viendra jamais ! Et pour cause, **de plus en plus d'irrégularités** nous sont rapportées de manière officieuse au sujet des horaires de travail chez CGI. Sur certains projets, les amplitudes horaires dépassent allègrement et de manière récurrente la plage normale (de 8h-19h).

Nous ne parlons pas ici des heures que vous effectuez au-delà de votre temps hebdomadaire qui sont liées à la surcharge de travail ou aux astreintes. Nous ne parlons pas des « coups de bourre » qui arrivent de temps en temps sur un projet et qui sont rémunérés en heures supplémentaires (ou qui devraient l'être en principe).

Nous parlons ici de projets qui fonctionnent **régulièrement** avec des engagements auprès de nos clients comme des permanences téléphoniques ou de la surveillance **sur des plages hors limites** comme par exemple de 6h à 20h.

Aidez-nous à **faire cesser ces pratiques** souvent subies, souvent peu (ou pas du tout) compensées et qui nuisent à votre santé et à votre qualité de vie. Si vous travaillez dans ce type d'organisation, ou si vous connaissez des personnes concernées, **témoignez** sur ce questionnaire :

<http://www.cgt-cgi.com/LimeSurvey/index.php/458563>

C'est **anonyme** si vous le souhaitez. **Faites témoigner les collègues autour de vous !**



Soyez au cœur de la négociation avec la CGT CGI !

Suivez l'évolution des négos **en direct** sur nos LIVE TWEET @CgtCgiFrance

Prochaines réunions planifiées les 8 et 20 juin à partir de 13h30

Réagissez aux débats twitter et commentez les comptes-rendus contact@cgt-cgi.com

Les derniers Live Tweet

Suivez les prochains les 8 et 20 juin 13h30

@CgtCgiFrance #NegoHD #CGI

<https://twitter.com/CgtCgiFrance>

 Syndicat CGT CGI
@CgtCgiFrance

En France, #CGI admet pratiquer ouvertement le travail du matin, du soir, du dimanche et ne fait pas cesser ces pratiques illégales #NegoHD

 Syndicat CGT CGI
@CgtCgiFrance

Exclusion des salariés en forfait jour. Pour la CGT c'est non ! Eux aussi auront des contraintes à travailler de nuit ou le WE. #NegoHD

 Syndicat CGT CGI
@CgtCgiFrance

Les mots ont un sens. La phrase "Les activités concernées par l'accord seront PRINCIPALEMENT : ...", n'exclut rien. C'est open-bar ! #NegoHD

 Syndicat CGT CGI
@CgtCgiFrance

La direction REFUSE de répondre à la question simple de la CGT. Fera-t-elle cesser les projets qui bafouent le Code du Travail ? #NegoHD

 Syndicat CGT CGI
@CgtCgiFrance

La représentante #CGI répond qu'elle n'a d'autre mandat que de négocier. Qui peut faire appliquer le droit dans notre entreprise ? #NegoHD

Projet d'externalisation de la Gestion de la Paye

La Direction de CGI a présenté à vos élus un projet d'externalisation de la gestion de la paye vers un prestataire externe. Encore de l'externalisation ! **Et ça continue, encore et encore ...**

La première préoccupation des élus est celle de l'emploi. Or le projet prévoit une réduction de plus d'un tiers des effectifs du service paye. La Direction se défend de détruire des emplois en indiquant qu'il n'y aura pas de licenciement puisqu'elle se contentera de ne pas renouveler les CDD. Mais ces salariés en CDD, ne font-ils pas partie des effectifs de l'entreprise ? Mais si, bien sûr !!

On peut d'ailleurs légitimement s'interroger sur le fait que le nombre de salariés en CDI correspond très précisément au nombre de salariés dont on aura besoin pour mener à bien les tâches restantes !! **Bizarre, bizarre, vous avez dit bizarre...** Ce projet a-t-il été sérieusement évalué ?

Que dire également du langage consensuel utilisé dans ce type de projet, par exemple, quand il est dit que les tâches qui restent sont à « plus grande valeur ajoutée » ? C'est le genre d'arguments que l'on retrouve systématiquement lorsque l'on veut externaliser certaines tâches et faire croire que c'est mieux pour tout le monde. C'était le cas lors de l'externalisation de la gestion des formations vers Futurskill. Touchez-en deux mots à votre assistante et vous verrez ! **Paroles, paroles, ...**

Enfin, selon la Direction, ce projet n'impacterait que le service Paye basé à Lyon. Or nous pensons que l'ensemble des salariés risque d'être impacté car nous recevons toutes et tous une fiche de paie en fin de mois, non ?

Le CHSCT de Lyon a mandaté un cabinet d'expertise afin de l'aider à mieux comprendre et à appréhender tous les risques liés à ce projet. Le Comité Central d'Entreprise est également consulté et devra se prononcer par la suite. Vos élus CGT-CGI défendront les intérêts de tous et toutes.



L'externalisation des fonctions support : une tendance lourde et nuisible pour les salariés !

Depuis plusieurs années, chez CGI comme dans beaucoup de grandes entreprises, nous constatons une tendance à l'externalisation de l'ensemble des fonctions support. Ces externalisations généralisent une modularisation des fonctions de l'entreprise et instaurent une chaîne de sous-traitance des activités non liées au cœur de métier. La question de la rationalisation et de l'efficacité est chaque fois mise en avant. Mais cette « rationalisation » vaut surtout sur le plan financier pour baisser le fameux « coût du travail » autrement dit le niveau de nos salaires.

Pour les salariés, la réalité est toute autre. En externalisant, l'entreprise réduit l'emploi, perd des savoir-faire et baisse la qualité du service rendu à ses salariés notamment en terme de réactivité. Ces pratiques mettent surtout en concurrence les salariés, de l'entreprise avec ceux du sous-traitant, mais aussi des sous-traitants entre eux, selon le modèle en vogue du dumping social, notamment quand elle se fait vers des pays à bas coût de main d'œuvre (ex chez CGI : traitement des notes de frais au Maroc, traitement des nouveaux entrants aux Philippines...). L'entreprise se débarrasse au passage de la gestion « sociale » de ces salariés au profit d'une relation commerciale client-fournisseur qui tire vers le bas le coût du service (et donc des salaires). La standardisation des tâches qui accompagne souvent l'externalisation pose également la question primordiale de l'intérêt du travail.

Nouvelles en bref des négociations en cours

Protection Sociale

La première négociation sur le sujet a eu lieu le 20 Avril et la suivante le 23 Mai.

La 1ère réunion s'est concentrée sur la Complémentaire Santé et sur 2 points à prendre en compte :

- **Retour à l'équilibre suite aux résultats déficitaires des 3 derniers exercices**
- **Mise en conformité de notre contrat avec les mesures « Panier de soins » et « Contrat Responsable » (+ Syntec + loi PUMA)**

Le retour à l'équilibre passera forcément par une augmentation des cotisations, mais il faudra s'assurer que cela soit juste et équilibré pour chacun d'entre vous.

Futur PAP

Vous vous demandez, qu'est que le PAP ? C'est le **Protocole d'Accord Préélectoral** qui va permettre de définir le contour des futures instances représentatives du personnel au sein de CGI France. Ces élections devraient se dérouler en fin d'année 2017.

A la CGT CGI, nous avons essayé de présenter un projet innovant avec une instance de comité d'entreprise centralisé qui s'appuierait sur des commissions déléguées situées en local pour la gestion des œuvres sociales au plus près des salariés et des commissions constituées par BU pour assurer un suivi économique de chaque BU.

Malheureusement, notre proposition n'a pas trouvé écho auprès des autres organisations syndicales. Il semble que nous nous orientons sur un statu quo en ce qui concerne le périmètre des instances représentatives.

Les élections professionnelles sont un moment fort dans la vie de l'entreprise, vous pouvez devenir acteur ou actrice et porter haut et fort la voix de la CGT CGI, alors rejoignez-nous !!

Négociation Annuelle Obligatoire, il est encore temps !

La première négociation sur le sujet aura lieu le 13 juin, **il n'est donc pas trop tard pour participer.**

Alors venez tous et toutes participer à ce sondage en vous connectant ici :

<http://www.cgt-cgi.com/LimeSurvey/index.php/597778>

#NAO

Vous pourrez suivre cette négociation en LiveTweet sur notre Twitter [@CgtCgiFrance](https://twitter.com/CgtCgiFrance) afin de découvrir en direct les futures mesures pour l'année 2018.

Vos Délégués et Représentants Syndicaux CGT

Délégué Syndical Central

Jean-Pierre BAROUKHEL-MOUREAU

07.83.22.17.89

Grand-Est

Pascal GIFFARD-BOUVIER

06.11.83.78.27

Sylvie DAMON

06.84.45.50.57

Pascal GENTY

06.95.69.74.02

FGDC / I2CE

Jacques LABANSAT

06.87.04.55.13

Guillaume AUGIER

06.82.44.69.38

Philippe BLANCHET

07.87.95.56.19

Grand-Ile-de-France

Duc Thuan LE 06.70.44.45.06

Grand-Ouest

Audrey ESPES 06.80.85.19.76



47 rue des Docks

69336 LYON

04.69.64.61.17

contact@cgt-cgi.com

<http://www.cgt-cgi.com>

Réseaux Sociaux



<https://www.facebook.com/SyndicatCGTCGIFrance/>



Twitter

<https://twitter.com/CgtCgiFrance>



Facebook

